



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Colloque ORTM

Données de mobilités: enjeux et perspectives

09 juin 2022 – Jean SENG

Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités
Sous-Direction Multimodalité, Innovation, Numérique et Territoires

Tous les leviers doivent être activés pour atteindre les objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre



Une complexité des services de transports et de mobilité ?



Stationnement,
P+R

Covoiturage

Autopartage

Bornes de
rechargement

Vélo (pistes,
stationnement)

Libre-service
(vélos,
trottinettes...)

Transports en
commun

Transport à la
demande

Des enjeux autour des services numériques et des données de mobilité

- Pour un usager, différents enjeux autour des applications « Mobility as a Service » (ou MaaS)
 - Comment planifier son déplacement (théorique ou en temps réel) ?
 - Comment aller de A à B
 - Selon une approche multimodale : comparer l'ensemble des modes de transports ?
 - Selon une approche intermodale : vélo puis TC, voiture puis P+R puis TC... ?
 - Quel est le coût du déplacement (ou d'une partie du déplacement) ?
 - Comment réserver et/ou acheter le titre de transport ?

Où en sommes-nous concernant l'ouverture des données ?

- **Article 25 de la LOM** : obligation d'ouverture dans le champ des transports et de la mobilité
- Exemples de données devant être ouvertes (règlement européen délégué 2017/1926) :
 - Transports en commun : horaires, arrêts, lignes, réseaux, temps réel, tarifs standards
 - Stationnement, parc relais, stations d'autopartage, aires de covoiturage
 - Stations de vélos partagés, stationnements sécurisés, aménagements cyclables
 - Stations de réapprovisionnement : essence, diesel, GNV, électricité, hydrogène
- Un Point d'Accès National, sous forme de start-up d'État, et environ **500 jeux de données ouverts**



- Travail important avec les producteurs et réutilisateurs, définitions de schémas de données, outils

Où en sommes-nous concernant le MaaS ?

- **Article 28 de la LOM** : Définition du « **Service Numérique Multimodal** »
- **Définition des droits et devoirs des fournisseurs de Services Numériques Multimodaux** :
 - Accès de droit, dans certains cas, aux services de vente de gestionnaires de services de transport ;
 - Possibilité de distribuer ses propres titres (si accord du gestionnaire) ;
 - Possibilité de demander la mise en place d'une interface standardisée.
 - Non discrimination entre les services proposés, transparence et simplicité pour l'utilisateur ;
 - Obligation de conclure un contrat et d'avoir une garantie financière ;
 - Obligation de transmission des données nécessaires à la connaissance statistique, au service après-vente et à la lutte contre la fraude.
- **L'Autorité de Régulation des Transports a un pouvoir de règlement des différends**
- Un décret d'application a été publié en décembre 2021

Des MaaS existent déjà en France

- Des exemples de MaaS en France :
 - « **Moovizy** » à **St-Etienne** (TC, vélo, autopartage, covoiturage, taxis) ;
 - « **Compte mobilité** » à **Mulhouse** (TC, VLS, vélo en location, parking, autopartage) ;
 - « **Bonjour RATP** » en **Ile-de-France** (TC, VTC, VLS).



- L'Observatoire du Maas : <https://www.francemobilites.fr/outils/maas>
 - Une cartographie des réalisations et projets en France ;
 - Des ressources documentaires, notamment un état des lieux au 1er janvier 2021 ;
 - Des GT en 2022 : évaluation des effets du Maas, modèles économiques, Maas et tourisme.

Perspectives concernant les prochaines étapes

Concernant l'ouverture des données dans le domaine des transports et de la mobilité :

- Poursuivre l'ouverture d'autres jeux de données : horaires en temps réel, ZFE, bornes de recharge électriques ;
- Travailler sur l'amélioration de la qualité des données ;
- Contrôle avec l'ART : publication prochaine d'une déclaration de conformité à remplir par les autorités organisatrices et d'un guide.

Concernant les applications MaaS :

- Élaboration de contrats-types (GT avec GART/UTP) ;
- Standardisation des interfaces pour le MaaS (GTs, projet « Mon Compte Mobilité ») ;
- Travaux de normalisation (CN03/GT4, GT6...)

Perspectives sur les initiatives au niveau européen

Actions en cours dans le cadre de la stratégie mobilité durable et intelligente (DG MOVE) :

- Révision du règlement européen délégué sur la mise à disposition de données pour l'information voyageur, 2017/1926 :
 - renforcement de l'ambition avec ouverture des données temps réel (déjà prévu par la LOM) ;
 - ouverture de nouvelles données dynamiques (ex. taux d'occupation).
- Préparation d'un futur acte législatif sur les « *Multimodal Digital Mobility Services* » (MDMS)
 - étude d'impact en cours et projet d'acte S1 2023 ;
 - enjeux : adéquation avec la LOM, modèles économiques, standards, longue distance
- Un groupe d'experts : le « *Multimodal Passenger Mobility Forum* » (MPMF).



Merci

jean.seng@developpement-durable.gouv.fr